

LES ACTES DU COMITÉ DIRECTEUR DU 19 JANVIER 2024

Le Comité Directeur, réuni le 19 janvier 2024

- Décide que les excédents des séjours organisés par l'association soient intégralement versés sur le compte AAEE Séjours à compter de 2024 et que le versement sur le compte national de 15 € par participant aux séjours soit supprimé,
- Approuve la proposition d'un prix unique pour l'hébergement tout en veillant à favoriser au maximum le partage des chambres,
- Acte la tenue d'un SADA Archives / SADNAT à Bellenaves fin septembre 2025,
- Étudie la demande de remboursement de frais sur 2023 et le budget pour 2024 proposés par une adhérente de la région PACA (qui n'existe plus en tant qu'association, faute d'adhérents) et prendra une décision lors du prochain CD.